

LES AVANTAGES DE L'OFFRE

De très nombreux domaines de droits couverts

Nous vous assistons en cas de litige de voisinage, de problème lié à l'achat ou la vente de biens avec un professionnel ou un particulier, d'un conflit avec votre employeur, d'une mauvaise réparation de votre automobile, mais aussi en cas d'atteinte à votre e-réputation, ou de frais prélevés indûment par votre banque...

Des experts pour vous conseiller et vous accompagner jusqu'à la mise en application des décisions

Un accès 24h/24 à plus de 3 700 fiches d'informations, lettres, modèles de contrats ou formulaires. Des juristes joignables par téléphone ou chat du lundi au vendredi de 09h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 12h30. La défense de vos intérêts par la recherche d'une solution amiable ou judiciaire, jusqu'à la mise en application des décisions rendues.

Une prise en charge dès le premier euro et sans délai, en France et à l'étranger

Vous êtes protégé dès le premier jour de la souscription de votre contrat^{1,2} et nous vous accompagnons quel que soit le montant du litige. Vos garanties s'exercent dans le monde entier³.

Vos proches sont également protégés

Un seul contrat vous permet de couvrir toutes les personnes qui vivent avec vous mais également vos enfants ayant quitté le foyer pour poursuivre des études. Vous êtes aidant d'une personne de votre famille? Elle est aussi protégée.

Le libre choix de l'avocat

Dans les cas où un avocat doit intervenir pour vous défendre, vous pouvez faire appel à votre avocat habituel et si vous n'en connaissez pas, nous pouvons en mettre un à votre disposition.

1 Les litiges antérieurs à la date de souscription au contrat ne sont pas couverts.

2 Hormis pour la garantie Succession et la garantie Dons et Legs pour lesquelles un délai de carence de 12 mois s'applique.

3 Hormis pour la garantie Redressement fiscal qui s'applique uniquement aux faits et événements survenus en France.

Vous pouvez retrouver le détail, les limites et les conditions de mise en œuvre des garanties du contrat Protection Juridique dans les Conditions Générales.



DETAIL DES GARANTIES

INFORMATIONS JURIDIQUES

Même en l'absence de litige

Accès à l'information juridique dans tous les domaines du droit français

EN LIGNE 24H/24

TELEPHONE ET CHAT 6J/7

Du lundi au vendredi de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 12h30

PRISE EN CHARGE DES LITIGES



DÈS LE 1^{er} EURO



**DÈS LE 1^{er} JOUR
DE SOUSCRIPTION^{1,2}**



**DANS LE
MONDE ENTIER³**

DOMAINES DE DROIT COUVERTS

Nous vous accompagnons de la recherche d'une solution amiable à la mise en application des décisions en cas de procédure judiciaire sur les domaines de droit qui couvrent les besoins les plus courants.

- Achat et vente de biens auprès de professionnels ou de particuliers, y compris sur Internet
- Voisinage et travaux (inférieurs à 20 000 €)
- Locations saisonnières, sports et loisirs
- Relation avec votre employeur privé ou public, emplois familiaux
- Services publics, administration et protection sociale
- Organismes bancaires et assurances
- Agression et harcèlement : aide aux victimes, défense pénale
- Automobile, 2 roues, trottinette et infraction au code de la route
- E-réputation et usurpation d'identité, droit à l'image
- **Succession, dons et legs**
- Habitation: résidence principale et secondaire
- Santé
- Animaux de compagnie



**DANS LA
LIMITE DE :**

PLAFOND MAXIMAL

30 000 € devant les juridictions françaises, des Principautés de Monaco et d'Andorre

4 500 € devant les juridictions étrangères

1 Les litiges antérieurs à la date de souscription au contrat ne sont pas couverts.

2 Hormis pour la garantie Succession et la garantie Dons et Legs pour lesquelles un délai de carence de 12 mois s'applique.

3 Hormis pour la garantie Redressement fiscal qui s'applique uniquement aux faits et événements survenus en France

Vous pouvez retrouver le détail, les limites et les conditions de mise en œuvre des garanties du contrat Protection Juridique dans les Conditions Générales.